

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 28/07/2020

Le 21/07/2020, convocation a été adressée individuellement à chaque membre du conseil municipal, pour la réunion du 28/07/2020 ; à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Etaient présents : Bruno CELLIER - Christiane DENORME – Didier LENNE – Martine BAURIN - Guillaume CELLIER – Mathilde POLACCI – Philippe MARCHAL –Brigitte HARLAUX – François LO PRESTI – Isabelle HUBLART –Thomas HALLUIN – Florence LIENARD - Pierre PLACE – Isabelle DELOBEL.

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Jean-Marc BERNARD qui a donné procuration à D. LENNE
Isabelle DENORME qui a donné procuration à C. DENORME
Frédéric ELU qui a donné procuration à M. Le Maire
Freddy SZYMCZAK qui a donné procuration à P. PLACE
Dominique BUSSIGNIES qui a donné procuration à I. DELOBEL

Nomination d'un secrétaire de séance : Thomas HALLUIN

ORDRE DU JOUR :

Budget Primitif (BP) 2020 ;
Subvention aux associations locales ;
Tarif repas de cantine ;
Tarif NAP ;
Proposition de 32 noms de commissaires pour siéger à la CCID ;
Proposition de membres pour l'AFIR de Sebourg, Rombies-et-Marchipont ;
Suppressions de postes, avec accord CTP ;
Tableau effectif du personnel au 01.07.2020 ;
Indemnités pour le gardiennage 2020 ;
Constitution de la commission de contrôle des élections ;
Constitution de la commission MAPA – CAO ;
Questions diverses.

Après lecture, le compte-rendu de la séance du 16.07.2020 est approuvé.

FINANCES

Budget Primitif (BP) 2020

Après explications données par M. Philippe Marchal, le Budget Primitif 2020 est arrêté :
En section de fonctionnement à 1 733 011.96€ et en section d'investissement à 2 040 479.54 €

Subvention aux associations locales

Sur propositions de la commission des finances, M. Guillaume Cellier explique qu'il n'a pas été retenu le mode de calcul habituel considérant cette année un peu particulière face au Covid-19.
Les sommes, ci-dessous proposées, seraient versées aux associations qui ont déposé un dossier de demande de subvention. Ainsi, après explications et votes :

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers : 670 € - unanimité ;
Les Anciens Combattants : 250 € - unanimité ;
L'Atelier T : 900 € (avec fourniture de la description du projet de prestation de Fin d'Année) – unanimité ;
Les Dentellières de Sebourg : 2 000 € (dont la biennale est fixée en 2021) – unanimité ;

Le club de Football : Etoile Sportive Sebourg Estreux Préseau : 4 000 € (unanimité sauf I. DELOBEL, ainsi que D. BUSSIGNIES, par procuration, qui s'abstiennent) : avec un questionnaire sur leurs animations mises ou à mettre en place ?

Harmonie la Sebourgeoise : cette demande est remise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal ; unanimité

Les Pêcheurs sebourgeois et romboinois : 300 € (ce, malgré l'absence de Budget Prévisionnel) ;

Ping Pong Club de l'Aunelle : 600€ - unanimité.

Crédits prélevés au 6574 du BP2020

Les Associations Pher et Sebourg, Cultures et Traditions vont être contactées pour déposer un dossier.

Ici M. le Maire informe qu'une boîte mail (...@sebourg.fr) a été ouverte pour chaque conseiller.e, valant outil de communication interne entre Elu.e.s et invite chacun.e à la consulter régulièrement.

Tarif repas de cantine

Sur proposition de la commission des Ecoles, et après vote à l'unanimité, l'Assemblée décidée de renouveler le prix du repas de cantine à 4.20 € par repas. (Le fournisseur des repas n'ayant quant à lui augmenter de 0.03 cts/repas).

Tarif NAP

Sur proposition de la commission des Ecoles, et après vote à l'unanimité, l'Assemblée fixe le prix des séances NAP (période scolaire allant de vacances à vacances et incluant ou non la garderie) à 20 €. Une précision est néanmoins apportée sur la dernière période de l'année scolaire qui comprendrait 8 semaines et non 2 x 4 semaines, à contrario des périodes précédentes comportant 7 semaines scolaires.

Pour rappel, les activités proposées auront donc lieu le mercredi scolaire de 9h30 à 11h30 avec garderie municipale possible de 7h30 à 9h30 et de 11h30 à 12h30 pour les enfants fréquentant ces NAP.

Indemnités pour le gardiennage 2020

Après proposition de Monsieur le Maire, l'assemblée valide à hauteur de 120,97(e) l'indemnité de gardiennage pour l'église Saint Martin de Sebourg. Versement à la paroisse d'Onnaing. Crédits prélevés au BP 2020 – article 65541.

Convention avec l'Association 'La Garderie'

Monsieur le maire explique que suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de modifier les signataires : soit M. Le Maire / m. Le Directeur de l'école / Me La Présidente de l'association 'La Garderie'- Pour le reste rien n'est modifié. Accord l'unanimité.

COMMISSIONS

Proposition de 32 noms de commissaires pour siéger à la CCID

Sur demande de la Direction Générale des Finances Publiques qui fait suite au renouvellement des conseils municipaux, Monsieur le Maire rappelle que la CCID doit elle aussi être renouvelée et précise que cette commission assiste les services fiscaux pour les modifications d'évaluations et nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'Administration fiscale, et que le maire de la commune en est membre de droit. Une liste en nombre double ((8+8) x2) soit 32 contribuables souhaitant siéger à la CCID doit être présentée à l'administration fiscale. M. Le Maire précise qu'en cas de liste incomplète, cette dernière sera complétée d'office par le directeur des finances publiques.

Sur volontariat de leur part, les personnes suivantes leur seront donc proposées : P. DEKOKER- M-C DANHIEZ - A. PIETTE - C. MATTON - J-P LENSKI - C. DE STOOP - M. BASSEZ - J. PLUQUIN - F. BAURIN - P. MARCHAL - M. MARCHAL - M. RICHARD - C. LIENARD - F. SZYMĆZAK - J P DENORME – B. VANOVERSHELDE - F. PANAVILLE - D. LENNE - B. FRIMAT.

Proposition de membres pour l'AFIR de Sebourg, Rombies-et-Marchipont

Afin de renouveler les membres du Bureau de l'AFIR, suite au renouvellement des conseils municipaux de Sebourg et de Rombies-et-Marchipont, il convient de désigner trois délégués (soit 2 titulaires et 1 suppléant), propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement. Précision est donnée que chaque maire des communes est membre de droit.

Monsieur Michel LENNE, Franck MARTINACHE et Patrick MONARD sont proposés.
Ainsi, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité ces trois personnes.

Constitution de la commission de contrôle des élections

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il y a lieu de renouveler la commission, chargée de s'assurer de la légalité de la liste électorale (inscriptions/radiations – examen des recours préalables avant recours au Tribunal d'Instance).

Elle doit être composée de 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires ET de 2 conseillers appartenant à la deuxième liste, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires. Par contre ils ne peuvent être ni Maire, ni Adjoints.

Ainsi, après appel à candidatures : François LO PRESTI (supp : B. HARLAUX) – Mathilde POLACCI (supp : F. LIENARD) – Thomas HALLUIN (supp : I. HUBLART) – Pierre PLACE (supp : D. BUSSIGNIES) - I. DELOBEL (supp : F. SZYMCZAK) –

Constitution de la commission MAPA – CAO

Considérant que la commission d'appel d'offres (CAO) n'intervient que pour l'attribution des marchés passés en procédures formalisées et dont le montant est supérieur aux seuils européens ;

Considérant que le pouvoir adjudicateur ou son représentant souhaite une assistance technique et d'aide à la décision ;

Il est proposé de créer une « commission MAPA » afin d'assister le Maire dans l'analyse des candidatures et l'examen des offres pour tous les marchés publics passés en procédure adaptée dits MAPA au-dessus de 90 000 € HT, et ce jusqu'au seuil des procédures formalisées ;

Dans un souci de bonne équité, il est proposé au conseil municipal que la composition de la « commission MAPA » soit identique à celle de la CAO.

Ainsi, la « commission MAPA » pourra donner un avis mais ne pourra pas attribuer un marché passé selon une procédure adaptée, une telle compétence relevant du pouvoir adjudicateur ou de son représentant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de la création d'une « commission MAPA » pour tous les marchés supérieurs à 90 000 € HT mais inférieurs aux seuils des marchés à procédures formalisées ;

- décide que la « commission MAPA » sera chargée de donner un avis après l'analyse des candidatures puis l'examen des offres ;

- précise que la « commission MAPA » sera présidée par le président (ou son suppléant), et sera composée de 3 titulaires (et de 3 suppléants) : à savoir :

1/ tit : Didier LENNE	suppl : G. CELLIER
2/ tit : Frédéric ELU	suppl : M. POLACCI
3/ tit : Pierre PLACE	suppl : D. BUSSIGNIES

Ces membres seront les mêmes que pour la CAO.

- précise que les règles de convocation aux commissions sont les mêmes que celles pour la CAO ;

- précise que peuvent être convoqués aux réunions de la « commission MAPA », à titre consultatif des agents compétents dans le domaine objet du marché ;

Commission Locale d'Evaluation des Charges CLEC

Cette commission a pour finalité l'évaluation de charges transférées des communes membres à Valenciennes Métropole, lors de chaque nouveau transfert de compétences, par le biais de l'approbation d'un rapport (fourni à chaque commune membre), établi sur les bases de règles définies par la Loi.

Afin d'éviter les multiplications d'instance et de représentants, Valenciennes Métropole propose que les délégués élus de la commune en fassent partie, soit M. Bruno CELLIER – maire – et Christiane DENORME, 2ème adjointe. L'Assemblée donne son accord à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL

Suppressions de postes, avec accord CTP

Suite à l'accord de la CTPI en date du 12/03/2020 concernant la suppression de 4 postes au grade d' 'adjoint technique' pour avancement de ces 4 même postes au grade supérieur d' 'adjoint technique principal de 2ème classe', l'assemblée valide, à l'unanimité, ces suppressions.

Pour information, le grade 'attaché' malgré l'accord du CTPI du 12/03/20 pour une suppression reste ouvert pour recrutement éventuel à ce grade, suite à la mise en disponibilité ou mutation de Me DURIEUX.

Tableau effectif du personnel au 01.07.2020

L'assemblée entérine, à l'unanimité, au tableau, arrêté en 07.2020, de l'effectif du personnel, ci-dessous.

		TEMPS		
		COMPLET	NON COMPLET	
SERVICE ADMINSTRATIF				
attaché principal		1	-	
attaché - non pourvu		-	-	
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe		2	-	
AA			1	
SERVICE TECHNIQUE				
Adjoint Technique Principal 1ere Classe - ATP1C	voirie, bâtiment	1	-	
Adjoint Technique Principal 2ème Classe - ATP2C	voirie, bâtiment	2	-	
Adjoint Technique	voirie, bâtiment	1	-	
Adjoint Technique Principal 2ème Classe - ATP2C		2	1	
Adjoint Technique	école-ménage-cantine	2	1	
Adj Technique (contract)	école-ménage-cantine		3	
TOTAL		11	6	17

LE MAIRE
Bruno CELLIER

